

MARY AUTOMOBILES VIRE

90 RUE DE LA REINE MATHILDE - ZA LES NEUVILLIERES
14500 VIRE NORMANDIE
SIRET 532 345 352 00019 APE 4511Z



TEL 02 31 66 22 66 - MAIL charlelie.legaigneur@groupemary.fr
TVA INTRACOM FR35 532 345 352 - SAS AU CAPITAL DE 1 000 000 €

FACTURE

du : 12/06/2024
0 Echéance le : 12/06/2024
CCS : LEGAIGNEUR Charlelie

TVA :

Page :1/1
208 5P Act
Véhicule mis en circulation le 17/05/2017

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	V.I.N.	N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande
336157	31003		PEUGEOT	VF3CCHMZ6HW079931	EM-053-NC	75687	39930
Désignation	N° Pièce	Quantité ou temps	C T	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
A : REMPL KIT DISTRIBUTION							
(MKT) NETTOYANT FREINS	1631488480	1,00	4	1,77		1,77	1,77
KIT DE DISTRIBUTION COMPLET	1654515680 CD2	1,00	4	182,68		182,68	182,68
COURROIE COMMANDE	9819833280	1,00	4	52,90		52,90	52,90
ACCESSOIRE							
REMPLACEMENT COURROIE DE	01E5CA	2,80	4	100,00		100,00	280,00
DISTRIBUTI ON SUR VEHICULE							
SOUS-TOTAL INTERVENTION A	517,35 (620,82 TTC)						
B : NETTOYAGE INT ET EXT							
*NETTOYAGE INTERIEUR OFFERT	NETINT	0,20	4	0,00		0,00	0,00
*NETTOYAGE EXTERIEUR OFFERT	NETEXT	0,20	4	0,00		0,00	0,00
SOUS-TOTAL INTERVENTION B	0,00 (0,00 TTC)						
C : RECYCLAGE DES DECHETS							
RECYCLAGE DECHETS	DC2		4	2,00		2,00	2,00
SOUS-TOTAL INTERVENTION C	2,00 (2,40 TTC)						
Total hors taxe PI : 237,35 MO : 280,00 DIV : 2,00 519,35							
Montants T.V.A. acquittés sur les débits suivant autorisation de l'Administration (4) 20,000 519,35 103,87							
Total T.T.C							623,22

Coupon à joindre à votre règlement		
N° Document	N° Client	N° Commande
336157	31003	39930
Echéance le : 12/06/2024		
12/06/2024		623,22

MO facturée au bareme des temps sauf (*) au temps passe



MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT : Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Dans le cas d'une vente ou prestation de service réalisée par une activité professionnelle, il sera appliqué des pénalités de retard calculées sur les sommes exigibles non payées à bonne date correspondant à trois fois le taux d'intérêt légal et ce, après une mise en demeure de payer restée infructueuse.
RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L 621-122 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acquéreur dès la livraison des marchandises.
ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.